



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Vérification de la conformité à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor – Phase 1

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de
l'évaluation
Direction des services de vérification et d'assurance

Le 31 octobre 2011



This publication is also available in English.

La présente publication est disponible sur demande
en médias substitués.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à
l'adresse Internet suivante : <http://www.pch.gc.ca/>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011.
N° de catalogue : CH6-9/2011F-PDF
ISBN : 978-1-100-98924-2

Table des matières

Sommaire	1
1. Introduction et contexte	4
1.1 Autorisation du projet	4
1.2 Contexte	4
2. Objectif	6
3. Portée	6
4. Approche et méthodologie	6
5. Observations et recommandations.....	7
5.1 <i>Gouvernance et responsabilisation et gestion des risques</i>	7
5.1.1 <i>Observation n° 1</i>	7
5.1.2 <i>Observation n° 2</i>	8
Annexe A – Critères de vérification	10
Annexe B – Plan d’action de la direction	14



Sommaire

Introduction

La *vérification de la conformité à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor – Phase 1* a été incluse dans le Plan de vérification axé sur les risques de 2011-2012 à 2013-2014 afin d'appuyer le sous-ministre dans son rôle d'administrateur des comptes lorsqu'il signe annuellement la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* du Ministère. L'objectif de cette vérification est de fournir l'assurance qu'un cadre de contrôle de gestion adéquat est en place afin de mettre en œuvre la *Politique sur le contrôle interne* de façon efficace.

La *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009. Elle a pour objectif de faire en sorte que les risques reliés à la gérance des ressources publiques, notamment la fiabilité des rapports financiers, soient gérés adéquatement grâce au maintien de systèmes ministériels efficaces de contrôle interne fondés sur les risques.

Au sein du ministère du Patrimoine canadien (PCH), la Direction des opérations comptables, des politiques et des systèmes financiers de la Direction générale de la gestion financière est responsable de la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* et de la gestion du cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers à l'appui de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*.

Principales constatations

Forces

Tout au long du travail sur le terrain, l'équipe de vérification a identifié des forces. L'exercice a donné lieu à des constatations positives, dont les suivantes :

- Un cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers (CCIRF) a été élaboré et établi selon les lignes directrices publiées par le Bureau du contrôleur général (BCG).
- Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles pour les contrôles internes, y compris en matière de rapports financiers, sont documentés.
- Des procédures, des guides, des outils et des ressources sont définis ou élaborés afin d'appuyer la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*.
- Une stratégie annuelle et une stratégie à long terme axées sur les risques sont élaborées, communiquées, suivies et font l'objet de rapports dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*.
- Une analyse des risques a été effectuée, par compte financier et par secteur, et elle est conforme aux attentes du BCG.
- Les résultats prévus en ce qui a trait à la mise en œuvre ont été définis, suivis et rajustés au besoin.

Observations

L'équipe de vérification a également identifié des secteurs où les pratiques et les processus de gestion peuvent être améliorés. Elle a fait les observations suivantes qui font ressortir les éléments où PCH devrait apporter des améliorations.

1. Le *Plan quinquennal sur les contrôles internes*, y compris son évaluation des risques, doit être mis à jour sur une base annuelle.
2. Un plan annuel de projet pour 2011-2012 comprenant des obligations redditionnelles, des échéanciers, des livrables et des extraits définis n'a pas été élaboré pour compléter le plan quinquennal de haut niveau de la Direction des opérations comptables, des politiques et des systèmes financiers (DOCPSF).

Recommandations

1. Le directeur général de la Direction générale de la gestion financière devrait s'assurer que le *Plan quinquennal sur les contrôles internes* est révisé de façon à inclure l'exigence de faire une mise à jour annuelle du CCIRF, y compris de son évaluation des risques.
2. Le directeur général de la Direction générale de la gestion financière devrait s'assurer qu'un plan annuel détaillé de projet comprenant des obligations redditionnelles, des échéanciers, des livrables et des extraits définis pour l'année de la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* soit établi, communiqué, suivi et rajusté au besoin.

Énoncé d'assurance

Selon mon jugement professionnel en tant que dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, j'estime que les procédures de vérification qui ont été menées sont suffisantes et adéquates et que les éléments de preuve recueillis soutiennent l'opinion fournie dans le présent rapport.

Opinion de vérification

À mon avis, un cadre de contrôle de gestion adéquat est en place afin de mettre en œuvre la *Politique sur le contrôle interne* de façon efficace et d'appuyer l'élaboration de la

Déclaration de responsabilité de la direction. La vérification a relevé des faiblesses en matière de contrôle qui nécessitent l'attention de la direction en ce qui concerne l'évaluation des risques pour appuyer la mise en œuvre du *Plan quinquennal sur les contrôles internes* et l'élaboration d'un plan annuel détaillé de projet.

Richard Willan, CGA
Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation
Ministère du Patrimoine canadien

Membres de l'équipe de vérification

Maria Lapointe-Savoie	directrice, Services de vérification et d'assurance
Dylan Edgar	gestionnaire de vérification p.i.
Joelle Huneault, CIA	chef d'équipe intérimaire
Joanna Chorabik, CA	vérificatrice

Avec l'aide de ressources externes

1. Introduction et contexte

1.1 Autorisation du projet

La *vérification de la conformité à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor – Phase 1* a été incluse dans le Plan de vérification axé sur les risques de 2011-2012 à 2013-2014 afin d'appuyer le sous-ministre dans son rôle d'administrateur des comptes lorsqu'il signe annuellement la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* du Ministère.

1.2 Contexte

La *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, est émise en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La politique entrera en vigueur graduellement sur une période de trois ans basée sur l'état de préparation du Ministère. Elle a pour objectif de faire en sorte que les risques reliés à la gérance des ressources publiques soient gérés adéquatement grâce à des contrôles internes efficaces, y compris les contrôles internes en matière de rapports financiers. Ceux-ci sont divisés en trois catégories : contrôles au niveau de l'entité, contrôles au niveau des opérations et contrôles au niveau de la technologie de l'information (TI). On a effectué des examens des contrôles au niveau de l'entité en 2008, et des contrôles des applications de TI en 2009.

La Politique exige que le sous-ministre et le dirigeant principal des finances du ministère du Patrimoine canadien signent annuellement la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*, laquelle déclaration introduit les états financiers et :

- reconnaît la responsabilité de la direction d'assurer le maintien d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers;
- reconnaît l'exécution d'une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne;
- reconnaît l'établissement d'un plan d'action;
- comprend un résumé des résultats de l'évaluation et des mesures prises pour corriger les problèmes.

Les résultats attendus de la Politique sont les suivants :

- Des systèmes de contrôle interne efficaces, basés sur les risques, sont en place dans chaque ministère et sont adéquatement maintenus, suivis et évalués, avec des mesures correctives apportées en temps opportun lorsque des problèmes sont identifiés.
- Un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers est en place dans chaque ministère tel que démontré par la *Déclaration de responsabilité*

de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers du Ministère.

La Direction des opérations comptables, des politiques et des systèmes financiers (DOCPSF) de la Direction générale de la gestion financière a élaboré en 2010 un cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers (CCIRF). Celui-ci documente l'état de mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*, ainsi que les procédures, les outils et les ressources utilisés dans l'évaluation du CCIRF, de même que les lacunes actuelles. Le CCIRF indique que l'accent de l'efficacité des contrôles aux fins de la *Politique sur le contrôle interne* sera mis sur les activités de contrôle clés au sein des divers processus opérationnels de PCH et non pas sur les contrôles à l'échelle de l'entité, car il est plus efficace de s'appuyer sur les activités de contrôle des processus opérationnels. La base du CCIRF est la mise en place d'un modèle de maturité qui facilite une vision commune et objective de la solidité des contrôles à PCH. Ce modèle de maturité sert à surveiller l'état de chaque secteur défini pendant la phase de planification de la présente vérification de la conformité fondée sur les activités de PCH et ses états financiers, et il illustre la position que le Ministère doit atteindre s'il veut obtenir l'attestation portant sur les contrôles internes. Le modèle de maturité comporte cinq niveaux, et le Ministère doit atteindre le niveau 4 pour satisfaire aux exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. Au niveau 4, des tests périodiques sont effectués sur des contrôles normalisés pour assurer l'efficacité de la conception et de l'utilisation ainsi que de la production de rapports à la direction de PCH. Le niveau 4 est le niveau requis pour permettre à PCH de se préparer à une vérification axée sur les contrôles. L'auto-évaluation effectuée par la gestion a déterminé que PCH est au quatrième niveau.

Entre 2008 et 2010, diverses présentations ont été faites aux comités de gouvernance de PCH sur des questions financières, notamment la présentation des mises à jour de l'Initiative des états financiers ministériels vérifiés (mai 2009) au Comité des opérations et de la gestion; la présentation de la *Politique sur le contrôle interne* au sous-ministre et au sous-ministre délégué (janvier 2010); la présentation des nouvelles exigences financières au Comité exécutif (avril 2010) et au Comité des finances (octobre 2010). En mai 2011, le Comité de finances a approuvé le *Plan quinquennal sur les contrôles internes* pour la période allant de 2011-2012 à 2015-2016 qui a ensuite été présenté au Comité ministériel de vérification en juin 2011 aux fins d'examen.

La DOCPSF a également préparé un *Plan quinquennal sur les contrôles internes* qui présente l'état actuel des activités de contrôle, des révisions et de la vérification des contrôles, et qui précise le travail qui sera effectué pour chaque processus opérationnel clé.

La vérification de la conformité à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor se déroulera en trois phases, lesquelles seront réalisées en trois ans. La phase 1 portera sur le cadre de contrôle de gestion utilisé dans la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*, tandis que les phases 2 et 3 porteront sur les processus et les contrôles en place pour assurer la conformité à la *Politique sur le contrôle interne*.

2. Objectif

L'objectif global de cette vérification à trois phases est de fournir l'assurance que le ministère du Patrimoine canadien est en conformité avec la *Politique sur le contrôle interne*.

L'objectif de la phase 1 est de fournir l'assurance qu'un cadre de contrôle de gestion adéquat est en place afin de mettre en œuvre la *Politique sur le contrôle interne* de façon efficace.

L'objectif des phases 2 et 3 est de fournir l'assurance que des processus et contrôles adéquats sont en place afin d'assurer la conformité avec la *Politique sur le contrôle interne* et les politiques et procédures de PCH.

3. Portée

La *vérification de la conformité à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor – Phase 1* a débuté en mai 2011 et s'est terminée le 31 octobre 2011. La portée de la vérification de la phase 1 inclut la gouvernance, la responsabilisation, la gestion des risques, les résultats et le rendement par rapport au cadre de contrôle de gestion qui a été établi au sein de la Direction générale de la gestion financière pour la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*. La portée de la vérification des phases 2 et 3 sera axée sur la mise à l'épreuve de la conformité des processus et des contrôles internes.

4. Approche et méthodologie

Tout le travail de vérification a été effectué conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* du Secrétariat du Conseil du Trésor et à la *Politique sur la vérification interne*.

Les critères de vérification ont été élaborés à partir des directives du BCG sur les contrôles internes. La méthodologie de la vérification comprenait les éléments suivants :

- l'examen de la documentation, des lignes directrices, des procédures, des politiques et de la législation pertinente de l'organisation;
- l'examen de la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* selon les directives du BCG;
- l'examen de l'exercice d'établissement de diagramme de processus et d'ordinogrammes permettant d'expliquer les processus et les obligations redditionnelles de l'organisation;
- une collecte de données obtenue au moyen d'entrevues et un examen des processus, procédures et pratiques avec le personnel de l'organisation.

5. Observations et recommandations

En se fondant sur les éléments de preuve recueillis au moyen de la documentation, de l'analyse et des entrevues effectuées, l'équipe de vérification a évalué chacun des critères de vérification et a formulé des conclusions (annexe A). Au cours de la vérification, des observations mineures ont été communiquées par lettre de recommandations.

5.1 Gouvernance et responsabilisation et gestion des risques

5.1.1 Observation n° 1

Le *Plan quinquennal sur les contrôles internes*, y compris son évaluation des risques, doit être mis à jour sur une base annuelle.

Analyse

Une évaluation des risques a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers (CCIRF), et elle a été divisée en deux parties : une analyse des risques à l'échelle du Ministère et une analyse des risques par compte financier et par secteur.

- L'analyse des risques à l'échelle du Ministère identifie les risques potentiels, mais elle ne fournit pas de documentation à l'appui sur la façon dont les risques ont été identifiés ou sur la façon dont ils ont été utilisés pour évaluer l'incidence sur les comptes des états financiers, la communication de l'information et les processus opérationnels du Ministère aux fins du CCIRF. Sans une explication claire de la méthodologie et des résultats de l'évaluation des risques à l'échelle du Ministère, les liens avec l'analyse détaillée des risques par compte financier et par secteur ne sont pas clairs.
- Une analyse des risques par compte financier et par secteur a été réalisée, et elle est conforme aux attentes du BCG. La partie de l'évaluation des risques ayant trait à la décomposition des états financiers est également conforme aux attentes de l'outil diagnostique du BCG.

Le CCIRF et les évaluations des risques ne portent pas de date de réalisation. La mise à jour du CCIRF, y compris son évaluation des risques, ne figure pas comme l'une des activités prévues du *Plan quinquennal sur les contrôles internes*. Par conséquent, la fréquence à laquelle le CCIRF et son évaluation des risques feront l'objet d'une mise à jour n'est pas claire.

Conformément à la Politique sur le contrôle interne (p.3) et indiqué dans le CCIRF (p.36), le sous-ministre doit avoir l'assurance raisonnable de l'efficacité du CCIRF et qu'il soit contrôlé et mis à jour, sur une base annuelle incluant la conduite d'une évaluation des risques. De plus, les mesures appropriées doivent être prises en temps opportun avant que le sous-ministre signe la *Déclaration annuelle de responsabilité de la*

direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers. Les résultats de ce travail annuel pourraient avoir un impact sur le Plan quinquennal sur les contrôles internes.

Évaluation des risques

Sans examens périodiques, le CCIRF, qui appuie la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* par PCH, peut devenir désuet et pourrait ne pas refléter les risques et l'état des contrôles internes. Cela augmente le risque que PCH ne soit pas en conformité avec la *Politique sur le contrôle interne*.

Recommandation

Le directeur général de la Direction générale de la gestion financière devrait s'assurer que le *Plan quinquennal sur les contrôles internes* est révisé de façon à inclure l'exigence de faire une mise à jour annuelle du CCIRF, y compris de son évaluation des risques.

5.1.2 Observation n° 2

<p>Un plan annuel de projet pour 2011-2012 comprenant des obligations redditionnelles, des échéanciers, des livrables et des extraits définis n'a pas été élaboré pour compléter le plan quinquennal de haut niveau de la Direction des opérations comptables, des politiques et des systèmes financiers (DOCPSF).</p>
--

Analyse

La Direction des opérations comptables, des politiques et des systèmes financiers (DOCPSF) a élaboré un *Plan quinquennal sur les contrôles internes* pour la période allant de 2011-2012 à 2015-2016. Ce plan de haut niveau axé sur les risques fournit l'état actuel des activités de contrôle, des révisions et de la vérification des contrôles, et précise le travail qui sera effectué pour chaque processus opérationnel clé au cours des cinq prochaines années. L'état d'avancement du travail est suivi par le biais du *Plan quinquennal sur les contrôles internes*. Ce plan a été rajusté pour refléter l'état actuel des activités et a été présenté au Comité des finances (mai 2011) aux fins d'approbation avant d'être présenté au Comité ministériel de vérification (juin 2011).

La DOCPSF effectue une vérification de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des principaux processus opérationnels, et un processus de vérification/d'échantillonnage des comptes axé sur le risque des opérations financières. Des plans de redressement sont élaborés et des rajustements sont faits en fonction des résultats des vérifications. Par exemple, des changements à la vérification des comptes ont été apportés en fonction des résultats de l'efficacité du fonctionnement.

Évaluation des risques

Sans un plan annuel détaillé de projet qui est communiqué aux intervenants, il y a un risque que les activités clés, comme les vérifications et la production de rapports, ne soient pas effectuées comme l'exige le plan à long terme, ce qui entraînerait une non-conformité avec la Politique.

Recommandation

Le directeur général de la Direction générale de la gestion financière devrait s'assurer qu'un plan annuel détaillé de projet comprenant des obligations redditionnelles, des échéanciers, des livrables et des extraits définis pour l'année de la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* soit établi, communiqué, suivi et rajusté au besoin.

Annexe A – Critères de vérification

Les conclusions énoncées pour chacun des critères de vérification utilisés dans la vérification ont été développées selon les définitions suivantes.

Catégorisation numérique	Conclusion relative aux critères de vérification	Définition de la conclusion
1	Bien contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Bien géré, aucune faiblesse importante constatée; • efficace.
2	Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Bien géré, mais certaines améliorations sont nécessaires; • efficace.
3	Problèmes modérés	<p>Certains problèmes modérés nécessitent l'attention de la direction (satisfaire à au moins un des deux critères suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faiblesses en matière de contrôle, mais l'exposition au risque est limitée, car la probabilité d'occurrence du risque n'est pas élevée; • faiblesses en matière de contrôle, mais l'exposition au risque est limitée, car l'incidence du risque n'est pas élevée.
4	Améliorations importantes requises	<p>Il est nécessaire d'apporter des améliorations importantes (satisfaire à au moins un des trois critères suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des redressements financiers s'imposent à l'égard de certains postes ou domaines ou pour le Ministère; • des lacunes en matière de contrôle entraînent une exposition grave au risque; • des lacunes importantes dans la structure de contrôle globale.

Voici les critères de vérification employés et un résumé des données en fonction desquelles l'équipe de vérification a tiré ses conclusions.

N ^{os} des critères	Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
1	Un cadre adéquat pour la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> est établi, communiqué et approuvé par le dirigeant principal des finances et la haute direction.	1	<ul style="list-style-type: none"> • Le « cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers » pour la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> est établi et contient les éléments attendus. • Le CCIRF n'a pas été présenté au Comité des opérations et de la gestion et au Comité exécutif aux fins d'examen et d'approbation. Toutefois, il a été présenté au Comité des finances et au CMV en 2011. • L'approbation officielle documentée du CCIRF par le dirigeant principal des finances et la haute direction n'a pas été obtenue.
2	Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles pour les contrôles internes, y compris en matière de rapports financiers, sont documentés, communiqués et compris par les intervenants.	1	<ul style="list-style-type: none"> • L'annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction contient la documentation sur les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles pour les contrôles internes. Elle a été présentée au Comité des finances et au Comité ministériel de vérification, mais pas au Comité des opérations et de la gestion ni au Comité exécutif. • L'équipe de vérification a constaté qu'aucune exigence additionnelle en matière de formation n'était prévue pour les gestionnaires à la suite de la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i>.
3	Des procédures, des guides, des outils et des ressources sont définis ou élaborés afin d'appuyer la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> .	1	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures, les guides et les outils élaborés par la DOCPSF comprennent des procédures pour la vérification de l'efficacité du fonctionnement et la vérification des comptes, des procédures pour la préparation des comptes des états financiers, des procédures à l'intention du

			personnel administratif pour la fin d'exercice, et des lignes directrices pour la consignation et la gestion des engagements.
4	Une évaluation des risques a été effectuée et documentée afin de déterminer l'environnement du risque financier, le caractère risqué des processus financiers importants et les secteurs à haut risque.	2	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des risques ayant trait à la décomposition des états financiers a déterminé les risques importants concernant les principaux comptes des états financiers de façon suffisamment détaillée, et elle était conforme aux attentes des directives fournies par le BCG. • En ce qui concerne l'évaluation des risques à l'échelle du Ministère, telle qu'elle est décrite dans le CCIRF, aucune documentation n'était disponible pour appuyer la méthodologie utilisée et les conclusions dégagées. • Les évaluations des risques ne portent pas de date de réalisation. En outre, la fréquence à laquelle les risques feront l'objet d'un examen et d'une mise à jour n'est pas claire, car ces activités ne figurent pas dans le Plan quinquennal sur les contrôles internes.
5	Une stratégie annuelle et une stratégie à long terme axées sur les risques sont élaborées, communiquées, suivies et font l'objet de rapports dans le cadre de la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> .	2	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies définies dans le CCIRF et le Plan quinquennal sur les contrôles internes sont fondées sur le risque, car elles visent d'abord les processus opérationnels présentant les risques les plus élevés (subventions et contributions, achats et créditeurs). • Un plan à long terme (quinquennal) sur les contrôles internes a récemment été élaboré et appuyé par le Comité des finances (mai 2011), et il a été approuvé par le Comité ministériel des finances (juin 2011). • Le Plan quinquennal sur les contrôles internes n'a pas encore été présenté au Comité des opérations et de la gestion et au Comité exécutif aux fins d'examen et d'approbation. • La communication de

			<p>l'information sur les activités de mise en œuvre réalisées au cours de l'année et prévues dans les cinq prochaines années est faite annuellement dans le cadre de l'annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan annuel sur les contrôles internes, qui présente en détail les activités, le calendrier et les ressources nécessaires pour réaliser les mesures prévues par le plan quinquennal, n'est pas encore élaboré.
6	<p>Les résultats prévus en ce qui a trait à la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> ont été définis, communiqués, suivis et rajustés au besoin.</p>	1	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats prévus en ce qui concerne la mise en œuvre n'ont pas été communiqués adéquatement. • La DOCPSF effectue une vérification de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des principaux processus opérationnels, et un processus de vérification/d'échantillonnage des comptes axé sur le risque des opérations financières. Des plans de redressement sont élaborés et des rajustements sont faits en fonction des résultats des vérifications. • L'état d'avancement du travail est suivi par le biais du <i>Plan quinquennal sur les contrôles internes</i>. Ce plan de haut niveau axé sur les risques fournit l'état actuel des activités de contrôle, des révisions et de la vérification des contrôles, et précise le travail qui sera effectué pour chaque processus opérationnel clé au cours des cinq prochaines années.

Annexe B – Plan d'action de la direction

Titre du projet : Vérification de la conformité à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor – Phase 1

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION			
5.1 Gouvernance et responsabilisation et gestion des risques			
Recommandation	Mesures	Responsable	Date cible
Le directeur général de la Direction générale de la gestion financière devrait s'assurer que le <i>Plan quinquennal sur les contrôles internes</i> est révisé de façon à inclure l'exigence de faire une mise à jour annuelle du CCIRF, y compris de son évaluation des risques.	Le CCIRF sera mis à jour annuellement à compter de l'exercice financier 2011-2012. L'évaluation des risques sera effectuée dans le cadre de l'exercice du profil de risque organisationnel du Ministère dès que le Bureau du contrôleur général (BCG) aura fourni ses directives aux ministères par le biais d'ateliers. Ceux-ci devraient avoir lieu au cours de l'année civile 2012.	Gestionnaire, Politiques financières et contrôles internes	Avril 2012 pour le CCIRF Mai 2013 pour l'évaluation des risques
Recommandation	Mesures	Responsable	Date cible
Le directeur général de la Direction générale de la gestion financière devrait s'assurer qu'un plan annuel détaillé de projet comprenant des obligations redditionnelles, des échéanciers, des livrables et des extraits définis pour l'année de la mise en œuvre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> soit établi, communiqué, suivi et rajusté au besoin.	Un plan annuel de projet sera élaboré à compter de l'exercice financier 2012-2013.	Gestionnaire, Politiques financières et contrôles internes	Avril 2012